



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours interne et externe de contrôleur des services techniques du ministère de l'Intérieur classe normale - session 2023

Rapport du jury

Les épreuves du concours de contrôleur des services techniques du ministère de l'Intérieur, classe normale, session 2023 se sont déroulées en deux temps :

- l'épreuve écrite a eu lieu, par spécialité et pour l'ensemble des candidats, le mardi 23 Mai 2023.
- les épreuves orales, réservées aux personnes admissibles ont eu lieu du mardi 12 au jeudi 14 septembre 2023.

Le présent rapport a pour objet de présenter les observations des membres du jury afin d'apporter aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation de ce concours.

La présidente remercie tous les membres du jury pour le sérieux, la cohésion et la disponibilité dont ils ont fait preuve ainsi que pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

Composition du jury:

- Mme Karin CEZARD, ingénieure des services techniques, présidente du jury ;
- M. Franz CAILLETEAU, ingénieur principal des services techniques, vice-président du jury ;
- M. Fatmir ALILI, ingénieur des services techniques, membre du jury ;
- M. Patrice OUSSET, ingénieur des services techniques, membre du jury ;
- M. Alex CAGNY, contrôleur des services techniques de classe supérieure, membre du jury ;
- M. Thomas GEERAERT, ingénieur des services techniques, membre du jury ;
- M. Michel MOREAU, ingénieur des services techniques, membre du jury ;
- M. Jérôme DEGUILHEM, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle , membre du jury ;
- M. Jean-Luc ADELON, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle, membre du jury ;
- M. Sébastien VERBEKEN, contrôleur des services techniques de classe supérieure, membre du jury ;
- M. Eric TRYSTRAM, commandant de police rattaché à l'IGPN et ISST du MIOM, membre du jury;
- Mme Stephanie FREGUIN, major de police, membre du jury.

Données statistiques:**Concours externe**

Session	Concours	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admis / LP	Candidats admis / LC
2023	Bâtiment national	5	43	21	$\frac{5}{9,25/20}$	4	4 barre à 10,90/20	0
	Bâtiment zone Sud	3	16	9	$\frac{5}{9,5/20}$	5	3 barre à 10,80/20	0
	Bâtiment zone Nord	2	11	6	$\frac{1}{10,5/20}$	1	1 barre à 13,80/20	0
	Logistique national	4	45	19	$\frac{7}{10,25/20}$	5	3 barre à 13,10/20	0
	Logistique zone Sud	2	13	5	$\frac{3}{9,75/20}$	3	1 barre à 11,50/20	0
	Logistique zone Ouest	2	14	5	$\frac{1}{9,25/20}$	1	0	0
	Automobile national	2	30	15	$\frac{3}{9/20}$	3	1 barre à 13,90/20	0
	Armement national	1	12	6	$\frac{2}{10,25/20}$	1	1 barre à 10,60/20	0
	Chef de garage	6	13	7	$\frac{4}{10,25/20}$	3	2 barre à 13,02/20	0
	Hébergement national	3	18	6	$\frac{4}{9,5/20}$	4	3 barre à 11,60/20	0
	Surveillance nationale	1	14	4	$\frac{2}{9,25/20}$	2	1 barre à 15,60/20	1 barre à 10,30/20
TOTAL		31	229	103	37	32	20	1

Concours interne

Session	Concours	Postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admis / LP	Candidats admis / LC
2023	Bâtiment national	5	25	16	$\frac{7}{9,25/20}$	5	1 barre à 15,50/20	0
	Bâtiment zone Sud	3	13	11	$\frac{2}{10/20}$	1	1 barre à 13,90/20	0
	Bâtiment zone Nord	1	7	6	$\frac{2}{13,75/20}$	1	1 barre à 11,80/20	0
	Logistique national	4	30	21	$\frac{7}{10/20}$	5	3 barre à 10,50/20	0
	Logistique zone Sud	2	18	12	$\frac{3}{11,25/20}$	3	2 barre à 13,90/20	0
	Logistique zone Ouest	1	8	5	$\frac{3}{10,5/20}$	2	1 barre à 12,80/20	1 barre à 10,50/20
	Automobile national	2	38	23	$\frac{5}{11/20}$	4	2 barre à 11,40/20	0
	Armement national	1	3	2	$\frac{2}{13,25/20}$	2	1 barre à 15,10/20	1 barre à 11,30/20
	Chef de garage	6	22	17	$\frac{7}{9,75/20}$	7	4 barre 12/20	0
	Hébergement national	3	19	13	$\frac{6}{11/20}$	6	3 barre à 12,70/20	0
	Surveillance nationale	1	5	2	$\frac{1}{13/20}$	1	1 barre à 12,10/20	0
TOTAL		29	188	128	45	37	20	2

Nature des épreuves :

Le concours de contrôleur des services techniques de classe normale doit permettre de sélectionner les agents ayant les qualités requises pour assumer leurs responsabilités futures.

Il est organisé en deux étapes :

- une épreuve écrite d'admissibilité comportant une série de questions visant les connaissances techniques et réglementaires du candidat et une étude de cas, destinée à tester les capacités d'analyses et de rédaction du candidat ;
- une épreuve orale d'admission composée d'un entretien avec le jury. Lors de cet échange, le jury apprécie les motivations du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de contrôleur des services techniques.

A noter que tous les membres du jury ont bénéficié d'une session de formation, organisée par la sous-direction du recrutement et de la formation de la direction des ressources humaines. Celle-ci a permis d'appréhender plus précisément les techniques d'entretien, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

Appréciations générales :

Epreuve écrite d'admissibilité :

Le contenu et la densité des sujets étaient compatibles avec un temps imparti à l'épreuve mais, comme les années précédentes, le niveau a été très hétérogène.

Les meilleurs candidats, quelle que soit leur spécialité, ont su répondre aux deux parties de l'exercice et mettre en avant leur esprit de synthèse en plus de leurs connaissances métier en traitant l'étude de cas de manière structurée.

Celle-ci demandait une lecture attentive des annexes fournies dans lesquelles des réponses ou des pistes de développement étaient clairement formulées. Trop souvent, les candidats n'ont pas pris le temps de bien lire l'énoncé ou de poser la problématique, passant ainsi à côté de la réponse attendue.

Le jury déplore également les lacunes en matière d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe. Une pénalité était prévue pour sanctionner de trop nombreuses fautes. Beaucoup de candidats ont ainsi perdu de précieux points.

Epreuve orale d'admission :

Organisation de l'épreuve :

Les candidats internes devaient produire lors de leur inscription, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui sert de support à l'entretien avec le jury. Ce dossier, dont le format est imposé, est constitué de plusieurs rubriques :

- le parcours professionnel, public et privé, en indiquant le grade et les missions exercées pour chaque poste occupé ;
- les formations professionnelles et continues suivies par le candidat ;
- la présentation d'une expérience professionnelle marquante et les enseignements que le candidat en a tiré ;
- les motivations du candidat à exercer des missions de contrôleur des services techniques.

Les postulants externes devaient fournir, quant à eux, une fiche de renseignement sur leur parcours professionnel.

Le jury a établi la grille d'évaluation de l'entretien par rapport à celle utilisée lors des concours précédents, à savoir:

- Compétences techniques : expertise métier, connaissances de l'environnement professionnel, administratif, technique et réglementaire, capacité d'apprentissage.

- Aptitudes managériales : rôle du manager, animation d'équipe, analyse d'une situation, gestion des conflits, pilotage de projets, coordination avec les services transverses, pertinence décisionnelle, etc.

- Qualités relationnelles : capacité d'écoute et d'adaptation à ses interlocuteurs, capacité à traduire les enjeux techniques, capacité de synthèse, expression orale, gestion des tensions, etc.

- Motivations : intérêt pour le poste, le métier, le grade, l'engagement professionnel, l'investissement, la mobilité géographique, etc.

Pour ces quatre thématiques, la pondération était respectivement la suivante : 6, 6, 5, et 3 points. Cette fiche était disponible sur le site internet du ministère.

L'épreuve orale s'est ensuite déroulée en deux parties :

- une présentation de cinq minutes dans laquelle le candidat a eu l'opportunité d'évoquer sa formation, ses connaissances et son expérience professionnelle en plus de ses motivations.
- un entretien de vingt minutes avec les membres du jury visant à déterminer si le candidat détenait les aptitudes techniques, managériales et relationnelles nécessaires au poste visé.

Le jury a veillé à garantir le meilleur accueil possible aux participants et a fait preuve de bienveillance et d'écoute au cours des échanges afin de leur permettre de mettre en avant leurs compétences et leurs qualités.

Tous les candidats ont été questionnés sur ces différentes thématiques : compétences, aptitudes managériales et relationnelles (à travers des mises en situations concrètes), projet professionnel.

Déroulé de l'épreuve :

Présentation des candidats :

L'entretien avec le jury doit permettre d'identifier chez les candidats, les qualités et compétences que l'on peut attendre d'un futur contrôleur des services techniques.

Le jury attend d'une présentation, un discours construit, avec une introduction qui annonce le plan et se termine par une conclusion précisant les motivations du candidat.

La présentation était strictement limitée à 5 minutes. Ces consignes ont été rappelées aux candidats avant le début de l'épreuve, tous ne les ont pas respectés. Un bon entraînement permet pourtant de ne pas dépasser le temps imparti ou à l'inverse, de pleinement en profiter. Cela n'a pas toujours été le cas.

Au cours de cette présentation, les candidats devaient extraire de leurs expériences professionnelles et formations les éléments à mettre en avant pour justifier leurs aptitudes à exercer des missions de contrôleur des services techniques.

Cette partie de l'épreuve semble être la plus travaillée par les candidats. Néanmoins, le jury a parfois été déçu par cette séquence. En effet, les candidats peuvent être enfermés dans un exercice formel et stéréotypé, récitant alors dans un style « écrit » inapproprié et manquant de spontanéité, une leçon apprise par cœur avec le risque du « trou de mémoire » que certains ont visiblement connu.

Le jury a évalué la clarté, la cohérence, ainsi que la qualité de l'expression et, dans une moindre mesure, l'aisance du candidat.

En résumé, dans cette première partie de l'épreuve, le jury a évalué la capacité du candidat à se présenter de façon claire et synthétique tout en se projetant sur des fonctions supérieures.

Echanges avec le jury :

Les échanges avec le jury ont démarré à l'issue de la présentation du candidat par des questions principalement axées sur son parcours, son expérience et ses compétences techniques et règlementaires.

Les échanges ont ensuite été élargis en interrogeant le candidat sur son environnement professionnel et ses motivations.

L'ensemble des participants a également eu à traiter des mises en situations professionnelles ou managériales.

Il ressort de cet exercice une disparité forte entre les postulants.

Les bons candidats ont fait preuve de connaissances solides sur l'ensemble des items du spectre professionnel relevant de leur spécialité.

Ils ont également démontré des motivations claires et un réel intérêt pour l'environnement ministériel en plus de leurs compétences techniques. Ils ont su se positionner en tant que manager de la fonction publique en ayant la posture attendue même lorsqu'ils n'avaient pas ou peu d'expérience dans ce domaine. Les réponses aux mises en situations étaient claires et étayées. En résumé, ils ont su convaincre le jury de leur aptitude à occuper un poste de contrôleur des services techniques.

A l'inverse, les candidats les moins performants ont souvent manqué de pragmatisme par rapport aux mises en situations et démontré une méconnaissance de l'administration et de son fonctionnement, voire du métier de contrôleur des services techniques. Beaucoup n'ont pas su se positionner en tant que manager de proximité, renvoyant l'aspect décisionnel à leur hiérarchie directe.

Au delà d'un manque de préparation à l'examen (notamment sur les connaissances techniques et réglementaires), ils ont souvent fait preuve d'un manque de curiosité et d'un manque de projection dans le métier ou le poste.

Enfin, le projet professionnel en cas de succès au concours reste souvent assez flou, les candidats se contentant fréquemment d'indiquer vouloir assumer davantage de responsabilités ou des fonctions d'encadrement en se projetant au niveau immédiatement supérieur à celui qu'ils occupent, sans en connaître les contours. Certains évoquent également comme légitimité à l'obtention de ce concours, la seule reconnaissance de leur parcours. Le jury insiste sur le fait que ce n'est pas suffisant et que les candidats doivent pouvoir exprimer une motivation professionnelle claire autre que la seule progression.

Nota :

Pour les candidats ultramarins, l'épreuve orale a été proposée par visioconférence. La bonne retransmission de l'image et du son ont pleinement satisfait les échanges. A ce titre, le jury souligne l'importance pour tous les services déconcentrés de se doter de matériel adapté, et de bonne qualité, pour mener, dans de bonnes conditions, les auditions des candidats.

Appréciations du jury par spécialités :

- Spécialité chef de garage :

Les candidats étaient globalement bien préparés aux épreuves.

- Spécialité hébergement/ restauration :

Le niveau des postulants était assez hétérogène. Cependant les candidats externes se sont montrés plus investis et ont su démontrer de meilleures connaissances législatives et techniques. Les moins bons ont souvent fait preuve d'un manque de préparation et d'ouverture sur la spécialité. Une vision globale du métier est nécessaire.

- Spécialité logistique :

Le jury attire tout particulièrement l'attention des futurs candidats de cette spécialité à relire l'arrêté du 4 mars 2019 (INTA 1832015A) sur la nature des épreuves et les thèmes susceptibles d'être abordés. Beaucoup de participants n'avaient qu'une vision partielle du poste de logisticien au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

- Spécialité immobilière :

Le niveau des postulants s'est révélé très hétérogène. Une meilleure préparation à l'épreuve est globalement nécessaire pour l'ensemble des candidats.

Certains affichent une méconnaissance forte de l'environnement de travail, de l'administration et du ministère. D'une manière générale, les connaissances techniques et réglementaires dans cette spécialité sont faibles.

- Spécialité surveillance :

Globalement, les connaissances techniques sont à parfaire sur l'ensemble de la spécialité. Les compétences attendues sont clairement mentionnées dans l'arrêté du 4 mars 2019 (INTA 1832015A). Les candidats sont vivement invités à se référer à ce document pour la préparation de leurs épreuves. Une bonne connaissance de l'environnement du poste et du métier sont également nécessaires, notamment pour les candidats externes.

- Spécialité armement :

Le niveau global des candidats était correct. Toutefois les postulants issus du concours interne affichent une mauvaise connaissance des outils de gestion existants, propres à la spécialité. Dans le cadre de la préparation au concours, une formation spécifique devrait être suivie.

La connaissance du milieu professionnel et de l'institution est généralement faible. Les candidats ont généralement eu du mal à se projeter dans leur futur poste.

- Spécialité automobile :

Les prestations orales des candidats ont été disparates : beaucoup ne se sont pas ou peu préparés aux mises en situations managériales, alors que la gestion d'une équipe fait partie intégrante du poste de contrôleur des services techniques dans cette spécialité. Une projection dans le grade est nécessaire.

A noter que les candidats ont souvent été départagés sur leurs aptitudes managériales.

Conclusion et conseils aux futurs candidats :

En conclusion, le jury adresse aux futurs candidats les conseils suivants :

- Une préparation aux épreuves est nécessaire : gestion du temps (épreuve écrite et présentation orale), maîtrise des connaissances métiers et de l'environnement professionnel, maîtrise des exercices de mises en situations.
- Un entraînement à l'épreuve orale est vivement conseillé pour éviter des situations de stress qui peuvent parfois décontenancer, voire handicaper le candidat pendant l'exercice.
Le jury précise que des formations pour la préparation de l'épreuve orale sont proposées aux candidats internes admissibles.
- Le candidat doit être en mesure de définir et d'argumenter son projet professionnel. Trop de personnes mettent en avant leur volonté de travailler dans un univers professionnel donné puis laissent apparaître leur méconnaissance de cet univers.
- Enfin, les postulants doivent manifester leur motivation à se confronter aux responsabilités et charges qu'impliquent l'accès à l'emploi de cadre B de la fonction publique en général, et à celui de contrôleur des services techniques en particulier.

Karin CEZARD, Présidente du jury

